

BILAN DE COMPÉTENCES SO AUTHENTIQUE

Analyse des compétences — Projet professionnel —
Plan d'action

Prestation conforme EDOF/CPF — Art. L.6313-4 et
R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail

Certifié Qualiopi — 1 600 € net de TVA — 20 à
24 heures — Version juin 2026



1. LE BILAN DE COMPÉTENCES

Prestation	Bilan de compétences So Authentique
Organisme	SO COACH FORMATION — SIRET 891 035 362 00013 — NDA 84 42 035 1842
Certification	Certifié Qualiopi QUA21100099 (certification qualité référencée dans le Répertoire Spécifique)
Tarif	1 600 € net de TVA (forfait tout inclus — frais administratifs inclus)
Durée	20 à 24 heures d'accompagnement par le consultant. Travail personnel du bénéficiaire estimé entre 2 et 4 heures par séance (non comptabilisé dans les heures CPF — voir partie 10).
Modalités	Présentiel, distanciel ou mixte — sessions individuelles
Public	Toute personne active : salarié(e), demandeur(se) d'emploi, travailleur(se) indépendant(e)
Prérequis	Aucun — entretien préalable gratuit obligatoire avant toute inscription sur EDOF
Délai d'accès	Démarrage dans un délai maximum de 3 semaines après l'entretien préalable. Pour un financement CPF, prévoir un minimum de 11 jours ouvrés entre la commande et le démarrage.
Éligibilité CPF	Oui — financement possible via Mon Compte Formation, dans la limite du plafond applicable aux bilans de compétences (voir partie 10).
Lieu	So Coach Formation — 1 Ter Chemin du Bout du Monde — 42110 Feurs (Loire) / Distanciel possible

2. PRÉSENTATION DE LA PRESTATION

Le bilan de compétences So Authentique est une prestation permettant d'analyser les compétences personnelles et professionnelles du bénéficiaire, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Il permet également d'utiliser ses atouts comme instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

La prestation est réalisée conformément aux articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail, dans le strict respect de la confidentialité et du volontariat du bénéficiaire.

Entretien préalable (obligatoire)

Un entretien préalable gratuit et sans engagement est systématiquement proposé avant toute inscription sur EDOF. Il permet d'analyser la demande, d'individualiser le devis et de vérifier l'adéquation de la prestation aux besoins du bénéficiaire. Conformément à la réglementation, il est obligatoire avant tout envoi de commande sur EDOF.

3. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

À l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire est capable de :

- Analyser son parcours professionnel et identifier ses compétences acquises et transférables
- Identifier les axes forts de sa personnalité professionnelle
- Situer ses valeurs au regard des évolutions du monde du travail
- Identifier et évaluer ses centres d'intérêt professionnels
- Définir ou confirmer un ou plusieurs projets professionnels réalistes et viables
- Investiguer les métiers repérés et les hiérarchiser selon leur faisabilité
- Évaluer les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs professionnels
- Élaborer un plan d'action concret et ses modalités de suivi

4. RÉSULTATS ATTENDUS

- Remobilisation du bénéficiaire en vue d'être acteur de son parcours professionnel
- Validation du projet professionnel envisagé
- Construction et formalisation d'un plan d'action (reprise d'emploi, formation, VAE...)
- Entretien de suivi à 6 mois offert pour évaluer la mise en œuvre du projet

À l'issue du bilan, un document de synthèse est rédigé, remis et commenté au bénéficiaire lors de la dernière séance. Ce document reste sa propriété exclusive et est strictement confidentiel (art. R.6313-7 du Code du travail). Il ne peut être communiqué à un tiers qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire.

5. DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

La prestation se déroule en trois phases réglementaires conformément à l'article R.6313-4 du Code du travail :

Phase	Contenu	Durée
Phase préliminaire	Analyse de la demande et du besoin du bénéficiaire. Confirmation du volontariat et de la motivation. Information sur les conditions de réalisation, les outils et méthodes utilisés. Entretien préalable obligatoire avant toute inscription sur EDOF.	1 à 2 heures
Phase d'investigation	Identification des compétences acquises et transférables, personnelles et professionnelles. Travail sur la connaissance de soi : valeurs, motivations, personnalité, aptitudes (outils : PARCOUREO, questionnaires, tests). Découverte du marché du travail et analyse des métiers envisagés. Élaboration et vérification d'un ou plusieurs projets professionnels. Évaluation de la faisabilité des projets identifiés. Construction du plan d'action.	15 à 18 heures
Phase de conclusion	Validation des projets et construction des plans d'action. Réalisation d'une synthèse orale et écrite. Remise et commentaire du document de synthèse (propriété exclusive et confidentiel — art. R.6313-7 CT). Présentation des modalités de suivi post-bilan.	2 à 3 heures
Suivi post-bilan	Entretien de suivi à 6 mois offert. Évaluation de l'efficacité du bilan, point sur la réalisation du projet et définition d'actions correctives si nécessaire.	1 heure (offert)

Travail personnel du bénéficiaire

Entre chaque séance, un travail personnel est attendu : réflexions guidées, exploration des fiches métiers sur PARCOUREO, exercices de connaissance de soi, recherches sur les pistes professionnelles identifiées. Ce travail est estimé entre 2 et 4 heures selon l'avancement du parcours. Conformément à la réglementation CPF en vigueur, ce temps de travail personnel n'est ni comptabilisé dans la durée d'accompagnement de 20 à 24 heures, ni pris en charge par le CPF (voir partie 10).

6. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET PROFIL DU CONSULTANT

Profil du consultant

Les bilans de compétences sont réalisés par Sylvie MOURA, coach, formatrice et Directrice Pédagogique de So Coach Formation. Sylvie MOURA dispose d'une expérience significative en orientation et insertion professionnelles, en gestion du stress et connaissance de soi. Elle est praticienne en hypnose, certifiée par l'Institut des Neurosciences Appliquées de Paris. Elle a notamment accompagné des personnes en situation de handicap dans le cadre de la Prestation PSOP.

Méthodes et outils

- Méthodes actives et participatives, approche individualisée adaptée à chaque bénéficiaire
- Suivi personnalisé par une professionnelle expérimentée en orientation et bilan de compétences
- Accès illimité à la plateforme PARCOUREO (fiches métiers, offres d'emploi, formations disponibles)
- Tests et questionnaires de personnalité, d'aptitudes et d'intérêts professionnels
- Confidentialité garantie tout au long de la prestation (art. R.6313-7 du Code du travail)
- Parcours adapté aux objectifs individuels de chaque bénéficiaire

Accompagnement distanciel (art. D.6313-3-1 du Code du travail)

Pour les sessions à distance, le consultant est joignable par email (contact@socoach-formation.com, réponse sous 24h) et par téléphone (06 61 83 79 71). La qualité de connexion est vérifiée avant chaque séance distancielle.

7. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ÉTHIQUE

- Bilan réalisé conformément aux articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail
- Trois phases réglementaires obligatoires : préliminaire, investigation, conclusion
- Volontariat et consentement éclairé du bénéficiaire obligatoire à chaque étape
- Document de synthèse : propriété exclusive du bénéficiaire, strictement confidentiel (art. R.6313-7)
- Charte d'éthique et de déontologie remise au bénéficiaire dès le premier rendez-vous, incluant les engagements RGPD, de non-discrimination et d'accessibilité

8. ACCESSIBILITÉ — PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

So Coach Formation répond aux normes d'accessibilité en vigueur. Locaux de plain-pied, accès PMR conforme, parking à proximité, sanitaires adaptés, salles individuelles fermées.

Un référent handicap est désigné pour étudier les aménagements nécessaires : délais supplémentaires, supports adaptés, outils spécifiques. Aides AGEFIPH mobilisables.

Référént handicap : contact@socoach-formation.com | 06 61 83 79 71

9. LIEU DE RÉALISATION

Les entretiens se déroulent dans les locaux de So Coach Formation, 1 Ter Chemin du Bout du Monde à Feurs (Loire), dans des salles individuelles fermées garantissant la confidentialité des échanges.

Les entretiens peuvent également être réalisés à distance (Zoom / Teams), sous réserve de la qualité de connexion vérifiée avec le bénéficiaire avant chaque séance.

FINANCEMENTS ET CONFORMITÉ CPF 2026

Ce bilan de compétences est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) via Mon Compte Formation (EDOF). Conformément aux décrets n°2026-126 et n°2026-127 du 24 février 2026, les règles de financement CPF des bilans de compétences ont évolué :

- Plafond CPF : le montant mobilisable sur le CPF pour un bilan de compétences est désormais plafonné à 1 600 € par dossier. Le tarif de cette prestation (1 600 € net de TVA) se situe à ce niveau de plafond ; aucun dépassement n'est donc à prévoir sur ce poste.

- Participation forfaitaire obligatoire : depuis le 2 avril 2026, une participation forfaitaire de 150 € est due par tout bénéficiaire mobilisant son CPF, sauf cas d'exonération légalement prévu (demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, bénéficiaires d'un abondement employeur ou OPCO, titulaires de points C2P, victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle avec taux d'incapacité permanente $\geq$ 10 %).
- Délai de carence CPF : la mobilisation du CPF pour un bilan de compétences est subordonnée à la condition de n'avoir pas bénéficié d'un financement de bilan par un organisme financeur public (CPF, État, Région, France Travail, OPCO, fonds d'assurance formation) au cours des cinq années précédant la demande.
- Durée minimale CPF : un plancher de 13 heures d'accompagnement effectif s'applique désormais à tout bilan financé par le CPF, dans le cadre maximal de 24 heures fixé par le Code du travail.
- Heures éligibles : seules les heures d'accompagnement réalisées directement par le consultant sont prises en charge par le CPF. Le travail personnel effectué en autonomie par le bénéficiaire entre les séances n'est pas comptabilisé dans le financement CPF.
- Délai de traitement CPF : prévoir un minimum de 11 jours ouvrés entre la validation de la commande et le démarrage de la prestation.

Le montant exact mobilisable sur les droits CPF du bénéficiaire et le reste à charge applicable sont calculés automatiquement par la plateforme Mon Compte Formation au moment de l'inscription, en fonction des droits disponibles et de la situation personnelle du bénéficiaire à cette date.

Coût total de la prestation	1 600 € net de TVA
Plafond CPF mobilisable (bilan de compétences)	1 600,00 € maximum
Participation forfaitaire obligatoire CPF	150,00 € (sauf exonération)
Reste à charge indicatif (hors exonération)	150,00 €

Bilan de compétences pendant un arrêt de travail

La réalisation d'un bilan de compétences pendant un arrêt de travail est possible, sous réserve du respect d'une procédure spécifique : accord écrit du médecin traitant sur la compatibilité de la démarche avec l'état de santé, puis transmission de cet accord à la CPAM avec les dates précises du parcours, examiné par le médecin-conseil de l'Assurance Maladie. Les dates du bilan doivent être arrêtées de manière concrète avant la transmission du dossier à la CPAM, celle-ci n'acceptant pas de période indicative. So Coach Formation accompagne le bénéficiaire dans la constitution de ce dossier.

Autres dispositifs de financement

AIF — France Travail	Pour les demandeurs d'emploi — Aide Individuelle à la Formation.
OPCO	Pour les salariés d'entreprises — financement via l'OPCO de branche.
CPAM (arrêt de travail)	Maintien des indemnités journalières pendant le bilan, sous réserve de l'accord du médecin-conseil (voir ci-dessus).
AGEFIPH	Pour les personnes en situation de handicap — aides mobilisables en complément.
Région AURA	Convention de financement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
FAF	Pour les travailleurs indépendants — Fonds d'Assurance Formation.
Financement personnel	Possible — cumul de financements envisageable selon la situation.

Contactez-nous pour étudier votre situation et trouver le montage financier le plus adapté.

11. POINTS FORTS DE LA PRESTATION

- Approche holistique et authentique : compétences, personnalité, valeurs et projet de vie alignés
- Consultant unique et expérimenté : Sylvie MOURA, Formatrice titrée, praticienne en neurosciences appliquées
- Accès à la plateforme PARCOUREO : fiches métiers, offres d'emploi, formations en accès illimité
- Suivi post-bilan à 6 mois offert pour valider la mise en œuvre du projet professionnel

- Confidentialité totale garantie — document de synthèse propriété exclusive du bénéficiaire
 - Bienveillance, enthousiasme et efficacité au service de chaque bénéficiaire
 - Organisme certifié Qualiopi — prestation éligible CPF
 - Transparence totale sur les conditions financières CPF (plafond, reste à charge, participation forfaitaire) — engagement qualité Qualiopi
-

NOUS CONTACTER

SO COACH FORMATION

1 Ter Chemin du Bout du Monde — 42110 FEURS (Loire)

Email : contact@socoach-formation.com | sylsoformation@gmail.com

Tél. : 06 61 83 79 71 — Site : socoach-formation.com/contact/

SIRET : 891 035 362 00013 — NDA : 84 42 035 1842 — Certifié Qualiopi QUA21100099

Version juin 2026